

CROIX DE GUERRE et VALEUR MILITAIRE

REVUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE

Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot - Groupement N°31

Toutes les générations du feu

DOSSIER

Villes décorées

Pages 5 à 16



N° 336
JUIN 2019
2^{ème} trimestre

ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE

Fondée en 1919. Déclarée conformément
à la loi du 1-VII-1901. Approuvée par le ministre
de l'Intérieur. Reconnue d'utilité publique :
décret du 22 avril 1963. Affiliée à la Fédération
nationale André Maginot - Gr. 31

Comité d'honneur :

Général d'armée (2S) Bertrand
Ract-Madoux, Amiral (2S) Alain
Oudot de Dainville, Général d'armée
(2S) Denis Favier, Médecin général
inspecteur (2S) Jean-Louis André,
Général d'armée aérienne (2S)
Stéphane Abrial, la Ville de Paris

Présidents d'honneur :

Général (2S) Jacques Larchet
Chef d'escadrons (H)
François Castanier

Président national :

Michel Bachette-Peyrade

Vice-Présidents :

Alain Bonnet, Daniel Gyre

Secrétaire général :

Emmanuel Montanié

Trésorière nationale :

Jacqueline Combémorel

Chancelier :

Christian Bayol

Conseil d'administration :

Yves Allanet, Alain Artisson, Michel
Bachette-Peyrade, Christian Blondel,
Alain Bonnet, Michel Bugeaud,
François Castanier, Pierre Castillon,
Jacqueline Combémorel, Franck
Galland, Jean Folia, Daniel Gyre,
Emmanuel Montanié, Loïc Salmon,
Fabrice Tedoldi (conseiller technique).

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL :

A.N.C.G.V.M.

Hôtel national des Invalides

Cour d'honneur escalier H

129, rue de Grenelle - 75007 PARIS

TRÉSORIÈRE NATIONALE :

Jacqueline Combémorel - 01 44 42 38 47

Courriel : tresoriere.ancgvm@sfr.fr

PERMANENCE SECRÉTARIAT :

mardi, mercredi et jeudi 9h30-16h00

Charlette Dumont - 01 44 42 38 47

Courriel : ancgvm@sfr.fr

SOMMAIRE

■ ÉDITORIAL.....	3
■ INFORMATIONS SERVICES	4
■ DOSSIER.....	5

Villes décorées



■ HISTOIRE.....	17
■ CULTURE.....	20
■ INSTITUTIONS CIVILES DÉCORÉES	21
■ VIE DES SECTIONS.....	25
■ CARNET.....	31

Des informations complémentaires sur la Défense,
renouvelées périodiquement, sont accessibles sur le **site internet** :

www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr



« Croix de guerre et Valeur militaire »



« Valeur Militaire »

REVUE CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE

Directeur de la publication : *Michel Bachette-Peyrade*

Rédacteur en chef : *Loïc Salmon* - 01 44 42 38 47 - Courriel : bulletincgvm@sfr.fr

Secrétaire de rédaction : *Nelly Gosselin*

Imprimerie : Centr'Imprim 36101 Issoudun Cedex

Dépôt légal N°2019_060012

Commission paritaire N° 0321 A 06885

I.S.S.N. 1247-9918



ÉDITORIAL

Chers amis,

J'ai le plaisir de vous présenter ce nouveau numéro de notre revue "Croix de Guerre et Valeur militaire". Celui-ci est dédié aux Villes décorées, membres à part entière de notre Association nationale.

Sur les 35.000 communes françaises, plus de 4.600 ont été décorées de la croix de Guerre 1914-1918 ou 1939-1945 voire des deux, soit plus de 13%. Les élus comme leurs administrés sont particulièrement fiers de ces distinctions obtenues par le courage de leurs habitants au cours des actions de guerre mais également parfois par leur martyre. C'est dans ce contexte que notre association a noué un partenariat durable avec l'Association des Maires de France qui rassemble un grand nombre de communes françaises. Je tiens ici à remercier les membres de son conseil d'administration de leur confiance en vue de coordonner nos actions de mémoire en faveur des communes décorées.

Les actes de la journée d'étude « Honneur de la cité, cités à l'honneur, villes et villages décorés des deux guerres » qui s'est tenue à Bar-le-Duc en novembre dernier, seront prochainement édités par notre association et feront autorité en matière historique et scientifique. Une synthèse des travaux de cette journée d'étude vous est présentée dans ce numéro. Je tiens à remercier à nouveau les intervenants à cette journée d'étude, dont les travaux seront détaillés dans les actes à paraître.

Centenaire de l'ANCGVM

Les 9 et 10 octobre se tiendra notre congrès annuel. Il aura lieu en l'Hôtel national des Invalides. Ce sera l'occasion de rendre un hommage à notre fondateur le vice-amiral Emile Guépratte, père de la croix de Guerre et inhumé dans la crypte de l'église des soldats, ainsi qu'à plusieurs personnalités qui ont marqué la vie de notre association nationale. Le 9 octobre après-midi, à l'issue de notre assemblée générale annuelle, au cours de laquelle seront approuvées les nouvelles moutures de nos statuts et du règlement intérieur, nous raviverons la Flamme sous l'Arc de Triomphe.

Le 10 octobre marquera la célébration officielle du Centenaire. J'espère que vous serez nombreux à montrer, par votre présence autour de vos drapeaux, la fidélité de toutes les générations du feu à notre association nationale.

Au cours du déjeuner qui suivra l'office religieux à la mémoire de tous les morts pour la France, seront remis officiellement les premiers exemplaires des actes de la journée d'études aux Villes décorées membres de l'association.

Vous trouverez ci-après tous les détails concernant le déroulement de cet événement. Il vous appartient de vous inscrire nombreux auprès du siège ou de vos présidents délégués de sections.

Dans cette attente, le Bureau national vous souhaite de passer un bel été.

*Michel BACHETTE-PEYRADE,
président national*



VILLES DECOREES

Villes et villages médaillés

par le lieutenant-colonel (RC) Philippe Vandenberghe

p.6

Villes décorées de la Légion d'honneur

par Tom Dutheil, Grande Chancellerie de la Légion d'honneur

p.8

Villes "compagnon de la Libération" et médaillées de la Résistance

par Jean-François Dubos, Service historique de la Défense

p.10

Cités décorées des deux guerres, échanges franco-belges

par le colonel (e.r.) Eric Maria Tripnaux-Monin

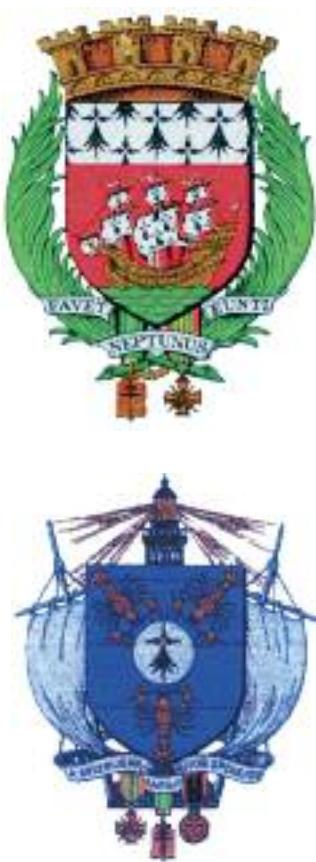
p.12

Le "père des Croix de guerre", l'amiral Guépratte

par Jean-François Dubos, Service historique de la Défense

p.14

D
O
S
I
E





VILLES ET VILLAGES « MÉDAILLÉS »

De l'héroïsme à la « victimisation »

En France et dans quelques rares pays, notamment l'Italie, l'usage a été pris, par les puissances étatiques, de conférer des décorations aux collectivités locales. Ainsi, cinq ont pu être accordées : la Légion d'honneur, la croix de l'ordre de la Libération, la médaille de la Résistance, la médaille de la Reconnaissance française et la croix de Guerre.

Sixante-cinq communes françaises sont décorées de la Légion d'honneur depuis 1814. Cinq villes sont « compagnon de la Libération ». Dix-sept villes sont titulaires de la médaille de la Résistance. Huit villes françaises sont décorées de la médaille de la Reconnaissance française pour avoir recueilli des réfugiés pendant les guerres. En outre, 4.326 villes et villages français et 23 villes étrangères sont titulaires de la croix de Guerre au titre du premier et/ou du second conflit mondial. Parmi elles, 209 cumulent les deux croix de Guerre. Hormis le symbole particulièrement emblématique de Verdun et de ses 26 décorations, dont 24 étrangères, il est rare que des communes aient plus de deux décorations. Comme pour Dunkerque, Lille ou l'Île de Sein, il est tout à fait exceptionnel que des villes arborent quatre décorations. L'ensemble de ces chiffres est à comparer avec le nombre de 36.600 communes françaises, avant le début des fusions de communes lancées dans les années 1970.

Cet usage étant pratiquement inconnu des pays alliés, les communes décorées de médailles étrangères sont très peu nombreuses : Dunkerque avec la « Distinguished Service Cross » britannique en 1919 ; Arras et Lille avec « l'Ordre de la Tour et de l'Epée » portugais en 1920 ; le petit

village de La Couture avec la croix de Guerre portugaise en 1920 ; la croix de Guerre italienne pour Epernay en 1919 ; la médaille israélienne des « Justes parmi les Nations », accordée pour l'aide et le secours de la population de Chambon-sur-Lignon aux réfugiés juifs fuyant le nazisme.

A la suite du premier conflit mondial, il y a eu 2.951 communes françaises décorées de la croix de Guerre dans 18 départements suivant la ligne de front, par exemple 708 des 813 communes de l'Aisne. Dunkerque sera la première commune décorée de la croix de Guerre, le 18 octobre 1917. Toutes les communes seront citées à l'ordre de l'armée et recevront la croix de Guerre avec palme.

Il en va tout autrement lors du second conflit mondial. Certes, entre 1948 et 1950, il y aura 1.585 communes titulaires de la croix de Guerre dans 85 départements, mais elles recevront des citations avec les classifications comparables aux décorations décernées à titre individuel selon les citations : palme à l'ordre de l'armée ; étoile de vermeil à l'ordre du corps d'armée ; étoile d'argent à l'ordre de la division ; étoile de bronze à l'ordre de la brigade ou du régiment.

SENSIBILITÉ POPULAIRE

Quel que soit le bien-fondé de ces différenciations, cette hiérarchisation portait en elle-même les germes de polémiques et de réclamations. Déjà en 1917, le commandement militaire avait mis en garde les pouvoirs publics devant les risques de dérives et récupérations politiques.

Les autorités militaires ont essayé de garder un maximum de contrôle dans l'attribution de la croix de Guerre, décoration militaire accordée par des



militaires à des civils, y compris jusqu'à sa remise, puisque seuls le président de la République, le ministre de la Guerre et des officiers généraux peuvent remettre cette décoration après une procédure très stricte. Cependant, même pour le premier conflit mondial, les exemples abondent d'oublis apparemment incompréhensibles (aucune décoration pour Roubaix, Tourcoing et Toulouse), d'octrois généreux et de classements surprenants, au point que des communes, comme Dunkerque ont exigé une requalification de leur décoration en 1949. Cela démontre l'extrême sensibilité des populations envers ces décorations. Les citations accordées lors du premier conflit mondial font souvent appel à l'héroïsme, au courage, au patriotisme inflexible et fidèle des cités.

Dès le second conflit mondial, les citations inclinent vers une victimisation des populations, qui peut s'expliquer par les bombardements alliés

sur les villes du Nord et de la Normandie ou les massacres perpétrés par les nazis. Toutefois, elles risquent de dénaturer la signification initiale de cette décoration. Dans de nombreuses communes, les cas de crises politiques locales abondent lors de

l'attribution des croix de Guerre jusqu'à une période très récente. Par exemple, un certain nombre de communes du Pas-de-Calais ont refusé de recevoir leur croix de Guerre le 11 novembre 1920 parce que leur remise était couplée avec le cinquantième anniversaire de la III^e République.

La commune de Saint-Cyr-l'Ecole n'a accepté qu'en 1995 de recevoir la croix de Guerre qui lui avait été

attribuée en 1950. Suite à une loi d'amnistie relative aux « Malgré Nous » en 1953, la commune d'Oradour-sur-Glane a renvoyé sa Légion d'honneur et sa croix de Guerre au président de la République et n'a accepté de la reprendre qu'en 2000. En 2008, la ville de Bitche avait envisagé le même type d'action. L'Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire a édicté une charte des villes décorées de la croix de Guerre et essaie de les fédérer dans un réseau des « villes mémoires » à l'instar des villes « compagnon de la Libération» ou des



Le blason de la commune de Verdun est décoré de : la croix de Saint-Georges (Russie) ; la Military Cross (Grande-Bretagne) ; la médaille d'or de la Valeur militaire (Italie) ; la croix de Léopold Ier (Belgique) ; la médaille d'or de la Bravoure militaire (Serbie) ; la médaille d'or Obilitch (Monténégro) ; la croix de la Légion d'honneur et les croix de Guerre 1914-1918 et 1939-1945.

ville médaillées de la Résistance.

Lieutenant-Colonel (RC)
Philippe Vandenberghe
chef de corps du Bataillon
des canonniers sédentaires de Lille



VILLES DÉCORÉES DE LA LÉGION D'HONNEUR

Honneur et adversité

« Dans une grande nation, il n'y a pas que les hommes qui soient dignes de la reconnaissance nationale. Il existe aussi des abstractions consacrées par les institutions et les traditions, ainsi que des collectivités jouissant d'une personnalité morale ou civile, lesquelles, à certaines heures de fléau ou de danger public, rendent au pays les plus utiles services. Ne semble-t-il pas juste qu'ayant été au péril elles fassent, elles aussi, partie de la Légion qui est à l'honneur ? »

Si l'histoire donne raison à Bonneville de Marsanguy, il est important de rappeler qu'en créant la Légion d'honneur le 29 mai 1802, Napoléon ne la réservait initialement qu'à des « individus », et non à des personnes morales. Il faut attendre les Cent-Jours et le souvenir de la campagne de France pour voir les premières villes recevoir la croix des Braves. Celles-ci constituent alors les premières collectivités décorées de la Légion d'honneur. Ouvrir le premier ordre français à une commune pose cependant plusieurs questions. Décore-t-on une ville sur les mêmes critères qu'un individu ? Ces critères ont-ils évolué avec le temps ? Le procédé d'attribution est-il le même ?

Se pose enfin la question de l'unité : quels sont les points communs et les particularités de ces villes décorées ? Ces questions sont d'autant plus importantes que, de 1815 à aujourd'hui, elles demeurent complètement absentes du corpus législatif relatif à la Légion d'honneur. La première spécificité qu'il convient de noter provient de l'un des aspects fondamentaux de l'ordre, à savoir son universalité. Dès sa création, la Légion d'honneur entend récompenser les mérites civils et militaires. Or, tel que l'écrit Bon-

neville de Marsanguy, les villes ne seront décorées que pour leurs actions « à certaines heures de fléau ou de danger public », et donc pour fait de guerre. C'est par le décret du 22 mai 1815 que les trois premières villes, Chalon-sur-Saône, Saint-Jean-de-Losne et Tournus se virent attribuer la Légion d'honneur. Napoléon récompense ces trois communes pour leur résistance durant la campagne de 1814. Il n'est cependant pas question d'une remise d'insigne ou d'une nomination à un grade précis. Tel que le précise l'article Ier du décret, « *L'aigle de la Légion d'honneur fera partie des armes de ces villes* ». Il faut attendre le Second Empire pour voir une nouvelle ville, Roanne, recevoir la croix des Braves en 1864.

DE L'EMPIRE À LA RÉPUBLIQUE

C'est sous la Troisième République que la pratique de décorer une ville prit une réelle ampleur. Avant 1914, 12 se virent attribuer la Légion d'honneur : 8 du fait de la guerre de 1870 (Châteaudun, Belfort, Rambervilliers, Saint-Quentin, Dijon, Bazeilles, Paris, Péronne) ; 3 pour leur comportement durant les guerres révolutionnaires (Lille, Valenciennes et Landrecies) ; chose plus étonnante, Saint-Dizier fut récompensée « *en raison de la belle résistance de la ville (...) contre l'armée impériale commandée par Charles Quint, et pour perpétuer le souvenir de ce siège* ». Les dispositions du Premier Empire ne furent initialement pas modifiées. Comme pour les autres légionnaires, les nominations étaient promulguées par décret. Parmi les contre signatures figuraient celle du garde des Sceaux sans qui aucun emblème héraldique officiel ne pouvait être modifié. La première guerre mondiale fut synonyme de nombreuses évolutions. Une ville étrangère, Liège, fut



nommée par le décret du 7 août 1914. Seule Verdun fut également décorée durant le conflit, le 12 septembre 1916. Vingt-six villes françaises entrèrent ensuite dans l'ordre après 1918 (Bitche, Reims, Dunkerque, Phalsbourg, Strasbourg, Arras, Lens, Cambrai, Douai, Longwy, Bapaume, Nancy, Metz, Béthune, Soissons, Thionville, Noyon, Château-Thierry, Montdidier, Nomeny, Badonviller, Gerbéviller, Audun-le-Roman, Longuyon, Pont-à-Mousson et Albert) et 1 étrangère (Belgrade). C'est à cette période que les décrets cessèrent de donner l'autorisation de faire figurer la croix sur les armoiries pour plus simplement la « conférer » à la ville. Les premières cérémonies de remise officielles de l'insigne se tinrent dans plusieurs villes, présidées par des personnalités politiques ou militaires telles que Poincaré, Joffre ou Pétain. En tout, 21 villes françaises, la plupart se trouvant logiquement à l'Ouest du pays, reçurent la croix des Braves entre 1947 et 1957, des suites du second conflit mondial (Boulogne-sur-Mer, Calais, Brest, Abbeville, Amiens, Caen, Saint-Lô, Saint-Malo, Falaise, Evreux, Argentan, Ascq, Etobon, Le Havre, Lorient, Lyon, Oradour-sur-Glane, Rouen, Saint-Dié, Saint-Nazaire et Beauvais) et 1 étrangère (Luxembourg). Après l'avènement de la Cinquième République, seules 3 villes étrangères furent décorées de la Légion d'honneur, Volgograd en 1984, Alger en 2004 puis dernièrement Brazzaville, en 2006. Au-delà de l'évolution de la matérialisation des nominations, l'étude de ces 70 villes décorées de la Légion d'honneur met en exergue une unité

géographique ; toutes les communes, à une exception près, se trouvant au Nord ou à l'Est du pays. D'une certaine manière, elles symbolisent également l'universalité de l'ordre, l'importance ou la taille de la ville

n'ayant jamais constitué des critères de nomination. L'insigne en lui-même n'y a généralement que peu d'importance et il n'est jamais question de grade. Enfin, de par les épreuves vécues lors des différents conflits, les nominations des villes dans la Légion d'honneur prennent, à certaines occasions, un aspect commémoratif. Ainsi les mots « douleur », « martyre » ou encore « souvenir » reviennent souvent dans les citations qui accompagnent les décrets. Les deux exemples

[N° 173.] DÉCRET IMPÉRIAL portant que l'Aigle de la Légion d'honneur sera partie des armes des villes de Châlons-sur-Saône, de Tournus et de Saint-Jean-de-Losne.

À la Palais de l'Élysée, le 22 Mai 1815.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS :

Voulant donner une preuve particulière de notre satisfaction aux communes de Châlons-sur-Saône, Tournus et Saint-Jean-de-Losne, pour la conduite qu'elles ont tenue pendant la campagne de 1814,

NOUS AVONS DÉCRÉTÉ et DÉCRÉTONS ce qui suit :

ART. 1.^e L'Aigle de la Légion d'honneur sera partie des armes de ces villes.

2. Nos ministres de la guerre, de l'intérieur, et notre grand-chancelier de la Légion d'honneur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur:

Le Ministre Secrétaire d'Etat, signé LE DUC DE BASSANO.

Décret impérial du 22 mai 1815, Moniteur Universel du 24 mai 1815. Crédit : MNLHOC

les plus symboliques sont très certainement les villes de Saint-Dizier, qui reçut la Légion d'honneur pour un événement antérieur de près de 361 années et Oradour-sur-Glane, « théâtre d'une tragédie unique en horreur dans les annales de la guerre », dont l'attribution commémore avant tout les terribles événements du 10 juin 1944. Les notions d'honneur et de patrie, qui forment la devise de l'ordre, n'en côtoient pas moins celle de l'héroïsme pour saluer le comportement des habitants de ces villes face à l'adversité. A la frontière entre mérite et mémoire, l'étude des villes décorées de la Légion d'honneur prend donc tout son sens en cette période de commémoration du centenaire de la première guerre mondiale .

Tom Dutheil
*Attaché de conservation du musée
Grande Chancellerie
de la Légion d'honneur*



VILLES « COMPAGNON DE LA LIBÉRATION » ET MÉDAILLÉES DE LA RÉSISTANCE

« Dans l'honneur et par la victoire »

La deuxième guerre mondiale a vu la création de plusieurs décorations dont deux, prestigieuses, destinées à honorer les combattants de la Résistance : l'ordre de la Libération et la médaille de la Résistance. Le premier a été décerné à cinq villes, sur 1.059 attributions, et la deuxième à 18 collectivités, à mettre en regard des 64.000 titulaires de la médaille.

Quelles sont ces 23 villes honorées, et pour quelles raisons l'ont-elles été ? Qu'est-ce qui les caractérise et les rassemble ? Enfin, en quoi constituent-elles une « chevalerie de la Résistance » ? C'est, à travers un essai de portrait de groupe, une approche originale de l'histoire de la Résistance qui se dessine.

DEUX DÉCORATIONS ORIGINALES

L'ordre de la Libération a été créé par le général de Gaulle par l'ordonnance n° 7 du 16 novembre 1940, fixant qu'il est « destiné à récompenser les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se seront signalées dans l'œuvre de libération de la France et de son empire. » On constate que l'attribution de cet ordre prestigieux est donc, dès sa création, possible pour les collectivités locales. Cet ordre ne compte qu'un grade, celui de compagnon.

La médaille de la Résistance a, quant à elle, été instaurée par l'ordonnance N° 42 du 9 février 1943, pour permettre la reconnaissance des « actes remarquables de foi et de courage qui, en France, dans l'empire et à l'étranger, auront contribué à la résistance du peuple français contre l'ennemi et contre ses complices depuis le 18 juin 1940. » La médaille, qui ne compte initialement qu'un niveau, est postérieurement dotée d'un

second niveau « avec rosette ». Ces deux décorations présentent de nombreux points communs esthétiques et symboliques. L'avers des deux décorations est sobrement orné d'une croix de Lorraine, sans inscription hormis la date du 18 juin 1940 en chiffres romains sur la médaille. Les deux revers portent quant à eux une devise en latin : « *Patriam servando victoriam tulit* » (« En servant la Patrie il a remporté la victoire ») pour l'ordre et « *Patria non immemor* » (« La Patrie n'oublie pas ») pour la médaille. Enfin, les deux rubans sont bicolores, composés de noir et de vert, couleur du deuil et de l'espérance pour le premier, de noir et de rouge pour la médaille.

LA CROIX DE LORRAINE

Parmi les cinq villes « compagnon de la Libération », seule Nantes a été honorée au début de la guerre (11 novembre 1941). Les quatre autres villes l'ont été entre 1944 et 1946 : Grenoble (4 mai 1944), Paris (24 mars 1945), Vassieux-en-Vercors (4 août 1945) et l'île de Sein (1er janvier 1946) (*voir p.5*). Ces cinq villes incarnent différents visages de la Résistance : le martyre pour Nantes et ses otages fusillés, les maquis du Vercors, l'engagement des iliens de Sein, la résistance locale à Grenoble ou encore le soulèvement de la capitale. En ce qui concerne les villes médaillées de la Résistance, 14 ont reçu la médaille et quatre l'ont reçue avec rosette, toutes entre 1945 et 1947, au rythme de six médailles attribuées par an, sans que cette régularité n'ait été prévue par les textes. Les six villes médaillées en 1945 sont Béthincourt, La Chapelle-en-Vercors, Meximieux, Saint-Nizier-du-Moucherotte, Terrou et Thône. Celles décorées en 1946 sont Caen, Caniac-du-Causse, Lyon,



Ordre de la Libération (à gauche) et médaille de la Résistance (à droite). Crédit SHD

toutefois d'observer que ce texte ne saurait être assimilé à une citation au sens strict du terme, car il n'entraîne pas automatiquement l'attribution de la croix de Guerre, même si les villes « compagnon de la Libération », sauf Paris, ont également reçu la croix de Guerre 1939. Seule l'île de Sein a reçu l'ordre de la Libération et la médaille de la Résistance. Afin de porter la mémoire des actes qui valurent à ces communes d'être honorées, des initiatives d'ordre fédératif ont vu le jour. Le 12 juin 1986, les maires des villes médaillées de la Résistance se réunirent au sein d'un Comité national des communes titulaires de la médaille de la Résistance française et signèrent un pacte d'honneur pour « assurer la pérennité du message de la Résistance française incarné par le général de Gaulle et ses compagnons, et entretenir entre les collectivités des liens particuliers d'amitié et de fraternité combattante. » En ce qui concerne les villes « compagnon de la Libération », elles avaient signé dès 1981 un pacte d'amitié, donnant lieu à la création d'une association. En 1999, une loi a créé le Conseil national des communes « compagnon de la Libération », destiné à entrer en vigueur pour porter la mémoire et les valeurs de l'ordre dès lors qu'il ne serait plus possible de réunir 15 compagnons. Il a ainsi été instauré le 16 novembre 2012. Avec la disparition progressive des compagnons de la Libération et des médaillés de la Résistance, ce sont désormais les villes décorées qui, par leur permanence, sont les porteuses de la mémoire et de l'héroïsme de l'une des périodes les plus tragiques de notre histoire.

Montceau-les-Mines, et deux îles : la Nouvelle-Calédonie et l'île de Sein. Enfin les six dernières sont Brest, Marsoulas, Nantua, Oyonnax, Plougasnou et Tavaux. Toutes sont des collectivités métropolitaines, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie. Au total, 12 départements comptent au moins une ville médaillée : neuf en comptent une (l'Aisne, le Calvados, la Drôme, la Haute-Garonne, la Haute-Savoie, l'Isère, la Meuse, le Rhône et la Saône-et-Loire), un département compte deux villes décorées (le Lot) et deux départements (l'Ain et le Finistère) comptent trois villes médaillées.

« LA FLAMME DE LA RÉSISTANCE »

Comme pour les autres décosations, la remise des insignes de l'ordre de la Libération ou de la médaille de la Résistance a lieu lors de cérémonies patriotiques qui participent de la célébration de la victoire et de l'effort collectif de reconstruction après les épreuves. Une haute autorité épingle la décoration sur un coussin brodé aux armes de la ville honorée, après avoir fait lecture d'un court texte explicitant les motifs de l'attribution de la décoration. Il convient

Jean-François Dubos
conservateur en chef de la bibliothèque du
Service historique de la Défense
vice-président de la
Société d'histoire des ordres et décorations



CITÉS DÉCORÉES DES DEUX GUERRES

Echanges et différences franco-belges

J'ai eu l'honneur de contribuer le 16 novembre 2018 à Bar-le-Duc à une journée d'étude sur ce thème inédit. Ma présentation avait pour objectif de replacer ces attributions dans leur contexte parfois autrement compris de part et d'autre de la frontière.

Hormis Verdun, aucune autre ville ou commune belge ou étrangère n'a été, à ce jour, décorée d'un ordre belge. Le 12 septembre 1916, Verdun, en gage de loyauté pour les sept mois de pertes effroyables sur l'autel de la liberté, avait reçu la croix de chevalier de l'ordre de Léopold. Sur le



Remise de la croix de Guerre française à la ville de Namur le 20 mai 1927. (ISTASSE)

modèle de son aînée française, la croix de Guerre belge 1914-1918 aurait pu être attribuée à titre collectif comme c'était prévu dans l'arrêté-loi qui l'avait créée. Cela n'avait jamais été le cas. Sous le prétexte que toutes les communes avaient subi les affres du conflit, aucune ne devait être distinguée plus qu'une autre.

Il existe une médaille belge de la Reconnaissance 1940-1945 destinée à récompenser les dévouements et les sacrifices discrets de ceux qui s'étaient consacrés de manière constante et désintéressée en faveur des malheureux. Seule la commune néerlandaise de Vught l'a reçue à titre collectif, pour être venue en aide aux internés belges d'un camp de concentration nazi libéré en septembre 1944.

RÉCOMPENSES FRANÇAISES

La deuxième guerre mondiale avait été appréciée autrement, du moins en matière de phaléristique. La Belgique avait décerné la croix de Guerre 1940 à onze de ses communes meurtries : Courtrai, Ostende, Tongres, Tournai, Vinkt, Anvers, Liège, Bande, Bastogne, Houffalize et La Roche. La France a été plus généreuse en accordant sa Légion d'honneur à la ville de Liège dès le 7 août 1914 et sa croix de Guerre 1914-1918 à dix communes belges : Rossignol, Dinant, Namur, Louvain, Anvers, Furnes, Dixmude, Nieuport, Poperinge et Ypres entre 1919 et 1930. Toutes avaient joué un rôle alors que le sort des armes restait incertain. Ces attributions couvrent les grandes étapes de la guerre en Belgique : l'attaque brusquée sur la position fortifiée de Liège, la bataille des frontières, le franchissement de la Meuse, le repli sur la position



Furnes



Louvain

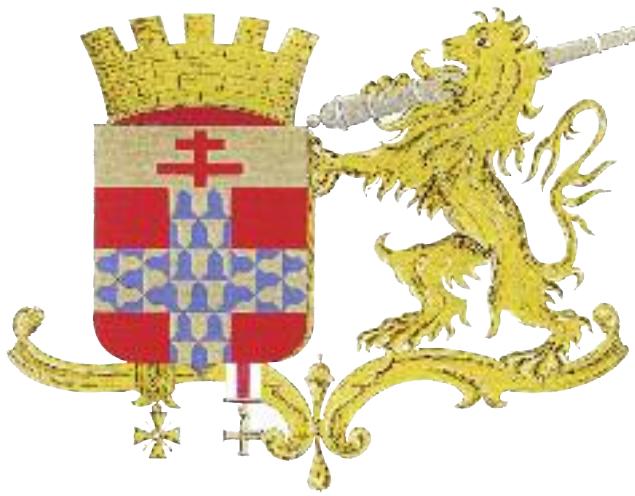


Liège

fortifiée d'Anvers, la course à la mer et la résistance derrière le fleuve Yser. Liège, première cité d'importance attaquée, restera devant l'Histoire comme la première ville étrangère décorée de la Légion d'honneur. Sa résistance avait permis à l'armée française de gagner du temps. Cette attribution ne peut se comprendre sans la Médaille militaire concédée au roi Albert deux jours plus tard. Rossignol en Gaume devait beaucoup au souvenir de l'officier et écrivain engagé Ernest Psichari. Sur la Meuse, Dinant avait été sacrifiée par la stratégie française et le rôle de Namur était longtemps resté incompris. La destruction de l'université de Louvain avait alimenté la propagande alliée. Furnes et Poperinge jamais occupées, mais surtout Nieuport, Dixmude et Ypres avaient concrétisé ce talus haut d'un mètre vingt derrière l'Yser qui avait sauvé la France, suivant les mots du maréchal Foch. Anvers, dernière cité distinguée, avait paru signifier aux Belges qu'il était temps de réarmer face à une Allemagne à nouveau menaçante.

Distinction civile de guerre, la médaille française de la Reconnaissance a également été attribuée à des villes étrangères pour être venues en aide à des militaires blessés, à des réfugiés ou à des prisonniers de guerre libérés. Deux cités de la province du Hainaut en ont été honorées : Tournai pour chacune des guerres et Mons pour la première.

Eric Maria Tripnaux-Monin
Colonel (e. r.) breveté d'état-major



Ypres



LE « PÈRE DES CROIX DE GUERRE »

L'amiral Guépratte

Alors que l'Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire célèbre son centième anniversaire en cette année 2019, retour sur la figure d'un grand marin, qui en fut le fondateur : le vice-amiral Paul Emile Aimable Guépratte (1856-1939).

Si certaines carrières sont le fruit du hasard, celle de Paul Guépratte ne le lui doit guère. Né à Granville, dans la Manche, le 30 août 1856, son père, Emile Charles (1826-1892), était capitaine de vaisseau et lui-même fils de Charles Guépratte (1777-1857), polytechnicien, professeur d'hydrographie et directeur de l'observatoire de Brest.

« CET ÉLÈVE EST FORT INTELLIGENT ET SE CORRIGERA DE SA LÉGÈRETÉ AVEC L'ÂGE. » (1)

C'est donc logiquement que Paul Guépratte entre au lycée impérial de cette ville en 1868, avant d'intégrer l'Ecole navale en 1871, à 15 ans seulement. Aspirant de 1^{ère} classe en 1874, enseigne de vaisseau en 1877, il effectue les embarquements classiques d'un jeune officier de Marine. Il participe en 1881 à la campagne de Tunisie, à bord du cuirassé *Marengo*. Promu lieutenant de vaisseau en 1883, breveté torpilleur en 1884, il reçoit la croix de chevalier de la Légion d'honneur en 1887. Engagé en Extrême-Orient en 1893, il devient capitaine de frégate en 1897 et reçoit la rosette de la Légion d'honneur en 1901. Il occupe à ce moment-là les fonctions de sous-directeur des défenses sous-marines de Brest, ville à laquelle il gardera un fort attachement. Après avoir commandé le contre-torpilleur *Vautour*, il est promu capitaine de vaisseau en 1904 et

enchaîne alors les commandements : contre-torpilleur *Foudre* puis, dans l'escadre de Méditerranée, les croiseurs *Jeanne-d'Arc* et *Marseillaise*. De retour à Brest en 1909, il reçoit en 1912 les étoiles de contre-amiral et se voit confier le commandement du Front de mer.

« VOUS AVEZ FAIT GRAND HONNEUR À UNE OPÉRATION DE GUERRE QUI AURAIT CHANGÉ L'HISTOIRE DU MONDE SI ELLE AVAIT ÉTÉ MENÉE AVEC UNE RÉSOLUTION ÉGALE À LA VÔTRE. » (2)

Lorsque la guerre éclate, l'amiral Guépratte commande depuis quelques mois à peine la division navale de complément en Méditerranée. Ses premières missions le laissent éloigné des zones de combat mais sont d'importance, puisqu'il est chargé d'assurer des transports de troupes entre l'Afrique du Nord et la France, tout en assurant la surveillance du canal de Sicile. A partir de l'automne, il prend part aux combats. Il bombarde ainsi les forts défendant l'entrée des Dardanelles le 2 novembre 1914. L'ordre ayant été donné de forcer le passage, il se joint à la flotte britannique au sein d'une escadre alliée. Malgré la violence et l'audace de l'opération, celle-ci est un échec. Plusieurs bâtiments sont gravement avariés. Des opérations similaires ont lieu en avril, en vain. La fougue et l'entrain de Guépratte, malgré l'échec, lui valent la cravate de commandeur de la Légion d'honneur, le 28 avril 1915 (3). A posteriori, sa division navale et lui-même feront l'objet d'une citation collective à l'ordre de l'armée, en date du 3 décembre 1919, et libellée dans les termes suivants : « *A pris part avec une magnifique bravoure à l'attaque des Dardanelles en*



mars 1915 donnant, malgré de lourdes pertes, un splendide exemple d'entrain, de ténacité et [de] discipline. » (4) Promu vice-amiral en octobre 1915, il est nommé préfet maritime de l'arrondissement algéro-tunisien, à Bizerte, fonctions qu'il exerce jusqu'à ce qu'il quitte le service actif, en août 1918, par limite d'âge. S'il n'a pas été un acteur de premier plan des dernières années de la guerre, il n'en a pas moins reçu la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur le 12 juillet 1918, laquelle couronnait une carrière de 47 ans dans la Marine, dont 32 à la mer.

« LA POLITIQUE, C'EST LE SEUL OCÉAN OÙ JE N'AI JAMAIS NAVIGUÉ !»

Mais le passage en deuxième section ne signifie pas, pour l'amiral Guépratte, cessation d'activité, bien au contraire. Élu député du Finistère en 1919, il fait partie de la chambre « bleu-horizon » mais ne se représente pas en 1924. Membre de l'Académie de marine depuis 1921, il s'éteint à l'orée de la deuxième guerre mondiale, le 21 novembre 1939, à Brest où il était revenu. Excentrique, courageux jusqu'à l'excès, celui qui avait été surnommé le « fire eater » (5) par les Anglais laisse derrière lui l'image d'un homme et d'un marin hors-norme. Il repose désormais dans le caveau des gouverneurs, aux Invalides (6), à quelques mètres de l'endroit où, en 1924, le général Gouraud lui avait remis les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur (7). Au cours de cette prestigieuse cérémonie, lui qui était titulaire de très nombreuses décorations (8), n'arbore pas sur sa vareuse, outre ses nouveaux insignes, que la médaille du Tonkin, reçue alors qu'il était jeune enseigne de vaisseau, et une croix de Guerre dont le ruban portait trois palmes de bronze (9) : une vie de marin était résumée sur la poitrine de celui qui avait fondé, en 1919, l'Association nationale des croix de guerre.

**« EN TOUTES CHOSES DANS LA VIE,
ET PARTICULIÈREMENT DANS L'ART
DE LA GUERRE, IL IMPORTE
QU'AUCUN SACRIFICE NE SOIT
STÉRILE. »**

En effet, dès le 16 septembre 1919, l'amiral Guépratte crée l'Association amicale des croix de guerre. Elle jouit immédiatement d'une reconnaissance probablement liée au prestige de ses membres et à la figure de son fondateur, président-général, qui en confie la co-présidence au général Maitrot (1849-1924). L'association reçoit l'approbation des ministres de la Guerre et de la Marine et bénéficie du haut patronage que lui accordent le président de la République, Raymond Poincaré, et le roi des Belges, Albert Ier. Enfin, elle installe son siège aux Invalides. Elle de-



Lors de la cérémonie de sa remise des insignes de grand-croix de la Légion d'honneur, dans la cour d'honneur des Invalides, le vice-amiral Guépratte porte la croix de Guerre 1914-1918 avec trois palmes. Crédit : Agence Meurisse, Bibliothèque nationale de France



vient en 1930 Association nationale des croix de guerre, et se dote d'un conseil national, que préside Guépratte jusqu'à sa mort, montrant son attachement à l'association (10). Celui qui, moins fougueux, aurait peut-être pu prétendre au portefeuille de la Marine, trouvait là un rôle à sa mesure : réunir et fédérer des combattants, quels que soient leur grade ou leur armée d'origine, autour des valeurs de la croix de Guerre, à commencer par celle qui lui était chère par-dessus tout, la bravoure.

Jean-François Dubos,

conservateur en chef de la bibliothèque du Service historique de la Défense et vice-président de la Société d'histoire des ordres et décorations

(1) Notation de Guépratte par le commandant Foulhoy, commandant le Borda, 1873.

(2) Lettre de Winston Churchill à l'amiral Guépratte, 21 septembre 1930.

(3) Elle est accompagnée de la citation suivante : « *Commandant la division de complément de l'armée navale opérant dans les Dardanelles, s'est montré un chef audacieux et énergique par excellence, communiquant à tous son ardeur et son énergie.* » Cette citation intervient moins d'un mois après la création de la croix de Guerre (2 avril 1915).

(4) Source : Livre d'or de la Marine française. Guerre 1914-1918. Information aimablement communiquée par Monsieur Eric Breuil, que l'auteur remercie de son aide précieuse.

(5) Littéralement le « mangeur de feu ». Pourtant, dans une correspondance de 1937 conservée dans son dossier individuel, Guépratte modère ce jugement : « *J'ai été démonté de mon commandement parce que je voulais à tout prix franchir les détroits [...]. Le gouvernement s'est figuré que j'étais un casse-cou illuminé, et qu'il y avait lieu de se débarrasser de moi !* »

(cf. dossier individuel de Paul Emile Aimable Guépratte, Service historique de la Défense, MV CC7 4E MODERNE 856/1).

(6) En effet, même s'il ne fut pas gouverneur des Invalides, il y fut inhumé suite à la demande de sa fille et de son gendre, le capitaine de vaisseau d'Argenlieu, eu égard à sa carrière et aux commandements qu'il avait exercés, comme le prévoit la loi du 17 février 1930, accordant l'inhumation des officiers généraux de la Marine à l'Hôtel national des Invalides.

(7) Dossier LH/1217/72, accessible en ligne sur www2.culture.gouv.fr/documentation/leonor.

(8) Entre autres, la Médaille coloniale, la Distinguished Service Medal (Etats-Unis), les insignes de grand-officier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare (Italie), la grand-croix des ordres du Ouissam Alaouite (Maroc) et du Nicham Iftikhar (Tunisie) ainsi que du Mérite naval espagnol, l'ordre du Bain (Royaume-Uni), l'Aigle blanc de Serbie, la croix de Saint-Georges de Russie... Il convient de noter qu'en 1930, des démarches, infructueuses, avaient été entreprises pour que lui soit concédée la Médaille militaire (cf. dossier individuel de Paul Emile Aimable Guépratte, op.cit.).

(9) Sa citation à l'ordre de l'armée de mer du 10 juillet 1915 indique : « *A par son énergie inlassable, depuis l'ouverture des hostilités, donné à tous le plus bel exemple des devoirs militaires et du courage. A, dans toutes les opérations effectuées aux Dardanelles, conduit ses navires au feu avec une bravoure à laquelle on ne saurait trop rendre hommage.* » (dossier individuel de Paul Emile Aimable Guépratte, op. cit.).

(10) L'amiral Guépratte était très fier d'avoir reçu la croix de Guerre. Ainsi, lors d'une cérémonie commune avec l'amiral Lacaze, avec lequel les relations étaient glaciales, s'était-il fait le malin plaisir de n'arburer que cette dernière, que son homologue n'avait pas reçue... Rapporté par Fernand Merle, « *L'amiral Guépratte* », éditions de la Cité, Brest-Paris, 1988.



Joseph Maunoury, le maréchal méconnu

Peu de monuments ou de témoignages publics rendent hommage à Joseph Maunoury (1847-1923), qui demeure probablement le moins connu des maréchaux de la Grande Guerre. D'ailleurs, à la veille de ce nouveau conflit, rien ne laissait présager que ce jeune retraité (depuis 1912) de 67 ans jouerait un rôle essentiel dans le conflit et serait honoré par l'accès au maréchalat.

Polytechnicien de formation, cet officier d'artillerie, rapidement jugé « *digne de toutes les récompenses le plus vite et le plus loin possible* » (appréciation de son dossier militaire), mène une carrière brillante en occupant des postes prestigieux tels que le commandement militaire du palais Bourbon, le gouvernorat de Paris ou encore le Conseil supérieur de la guerre. Cependant, après une entame marquée par un baptême du feu rapide qui lui vaut d'être blessé par balle à la jambe droite à Champigny le 2 décembre 1870, il ne prend pas part à l'aventure ultramarine, ce qui ne lui permet pas de s'illustrer l'arme à la main, alors même qu'il côtoie un Joffre ou un Gallieni.

Une technicien et un penseur

Peu porté sur la chose politique, Joseph Maunoury se distingue essentiellement par son savoir et sa capacité à le transmettre. Professeur estimé, dont le cours d'artillerie à Saint-Cyr est apprécié au point d'être édité, il s'impose comme une référence, même s'il



Portrait du Général Maunoury.
Agence Rol (C) Gallica

prône des idées à contre-courant de la « doxa » (ensemble des opinions et des tendances généralement observées), telle que la combinaison des armes, en particulier la concentration des feux, qui permet l'économie des hommes et qu'on retrouve théorisée par Foch. Il porte également un véritable intérêt aux applications de l'aviation naissante.

Ses fonctions successives au sein de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie puis à la tête de la commission des écoles militaires, lui permettent de partager sa vision. D'autant,

qu'il dirige l'Ecole supérieure de guerre en 1907-1908. C'est notamment à ce titre qu'il appelle Pétain pour lui confier la chaire de professeur titulaire au cours de tactique d'infanterie. Colonel à 49 ans (1897), cet officier qui marque par « *[sa] noblesse de caractère, [son] indépendance de jugement et [la] clarté de son intelligence* » (général Bricard), accède au généralat très rapidement. Divisionnaire en 1906, il est placé dans le cadre de la réserve six ans plus tard, étant atteint par la limite d'âge.

Sauver Paris

Mais la Grande Guerre change la donne. De sa propre initiative, « *le plus vieux général de l'armée de Terre* » comme il aimait à se surnommer lui-même, embarque son cheval et rejoint Paris par voie ferrée dès les premiers signes de conflit.

Face aux premières défaites, Joffre lui offre un poste d'inspection de dépôts du Nord et de l'Ouest situés hors des zones des armées avant de lui confier en urgence l'armée de Lorraine, avec la dégradation de plus en plus rapide



de la situation. Faute de mieux, Joseph Maunoury hérite d'une armée constituée de bric et de broc, essentiellement constituée par la réserve. Il parvient pourtant à infliger un échec au Kronprinz dans la région d'Étain. Puis, il enchaîne avec la toute nouvelle 6ème Armée, guère mieux lotie. Positionnée à l'extrême gauche de l'armée anglaise, dans la tentative délicate et simultanée de couvrir Paris et de reprendre l'initiative, une mission délicate voir désespérée lui est assignée : tenir coûte que coûte, sans idée de recul. Et pour ce faire, « *nul mieux que ce Beauceron solide* » (Franchet d'Espérey) ne pouvait l'accomplir. De fait, avec son chef obstiné, aux « *qualités d'organisation et [aux] aptitudes manœuvrières de premier ordre jointes à la plus belle énergie morale et à une inlassable activité* » (texte de sa citation), dans l'Ourcq, « *la 6ème Armée [va] soutenir pendant cinq jours entiers, sans interruption ni accalmie, la lutte contre un adversaire [très] nombreux et dont le succès avait jusqu'à présent exalté le moral. La lutte [est] dure ; les fatigues dues à la privation de sommeil et parfois de nourriture ont dépassé tout ce que l'on pouvait imaginer* » (déclaration de Joseph Maunoury). C'est dans ce cadre que s'inscrivent des épisodes emblématiques tels que la mort du lieutenant de réserve Charles Péguy ou la réquisition des taxis « de la Marne » pour alimenter ce front où, malgré la supériorité des



Le 11 septembre 1921, le général Maunoury au bras du général Lamaze à Meaux.
Agence Rol (C) Gallica

feux et des effectifs ennemis, on harcèle « *à outrance* » (expression du ministre de la Guerre Millerand) sur le flanc et les arrières.

Même si l'ennemi, l'impétueuse 1ère Armée de von Klück, se retire en ordre, le combat des intervalles et de l'audace a payé. Cette fois, Paris ne capitulera pas. C'est la revanche de 1870 : « [...] ce vers quoi étaient tendus depuis 44 ans, tous [s]es efforts et toutes [s]es énergies. »

Joseph Maunoury a effectivement mis en œuvre avec efficacité tout ce qu'il avait théorisé auparavant. « *Et pour la*

première fois il épingle sur sa poitrine la modeste médaille commémorative de la campagne de 1870. Jamais il n'avait voulu la porter [...] insigne d'une guerre héroïque marquée par la défaite » (Charles-Armand Klein). Malheureusement, le front se fige dans une guerre de positions. Toujours en charge de la couverture de Paris, homme simple et proche de ses hommes, dans un long manteau sans insignes, celui que l'on surnomme désormais « *le chef de la dernière chance* » n'a de cesse de parcourir le terrain pour galvaniser ses troupes et



se rendre compte de la réalité. Ainsi, le jeudi 11 mars 1915, dans le secteur de Vic-sur-Aisne (Aisne), en pleine visite de la tranchée, le général de Villaret, commandant la 14ème Division l'incite à regarder par une meurtrièrre. Le futur maréchal est touché en plein visage par une balle. L'œil gauche se trouve arraché, l'autre est atteint par un éclat, la mâchoire est fracassée. C'est un Joseph Maunoury plongé dans le coma qui est évacué. Placé en convalescence forcée, il perd définitivement la vue. C'est la deuxième fois que le malheur frappe le général dont l'unique fils, Louis, capitaine, a été amputé d'une jambe lors de la bataille des frontières.

Le général reprend brièvement du service, à nouveau, en tant que gouver-

neur de Paris mais est victime des remaniements du ministère de la Guerre. « *Réduit à vivre dans l'obscurité les jours d'attente de la victoire* » (Joffre), il continue à se tenir informer des développements du conflit, via de nombreuses visites d'officiers ou à l'aide d'une ingénieuse carte en relief.

Des services reconnus

Arrive la paix, enfin. Joseph Maunoury devient président d'honneur de l'Union des aveugles de guerre. Lui qui a dû, personnellement, faire de nombreuses démarches pour faire reconnaître sa cécité, met toute son énergie dans ce combat.

S'il ne prend pas part au défilé de la Victoire, en revanche, il est l'un des

rares généraux français à être convié à la signature du Traité de Versailles, en qualité de représentant des blessés de guerre. Il meurt le 28 mars 1923, d'une hémorragie cérébrale liée à ses blessures lors d'un trajet en train pour Orléans, où il comptait rendre visite à son fils en garnison.

Sur demande du député de son lieu de retraite et des membres du groupe des mutilés de la Chambre, la proposition au maréchalat est adoptée à l'unanimité. Le décret de nomination à titre posthume est publié seulement trois jours après son décès. « *Le maréchal des blessés et des mutilés* » (Jean-Noël Grandhomme) devient ainsi le dernier des huit maréchaux de la Grande Guerre.

La famille ayant refusé un hommage national conformément à l'esprit modeste du nouveau maréchal, la petite église de Mer (Loir-et-Cher) déborde de personnalités venues lui rendre hommage. Inhumé tout d'abord dans le caveau familial, sa dépouille est transférée aux Invalides en 1931. « *Né à la vie militaire dans la défaite, il devait mourir avec l'auréole du martyr après avoir connu la victoire à laquelle il avait si bien travaillé* » (discours de Pétain en 1928 pour l'inauguration à Mer du monument du maréchal Maunoury).



2 avril 1923, obsèques du général Maunoury à Mer,
discours du maréchal Joffre. Agence Rol (C) Gallica

Chef de bataillon Eva Renucci,
chargée de recherches au
Service historique de la Défense



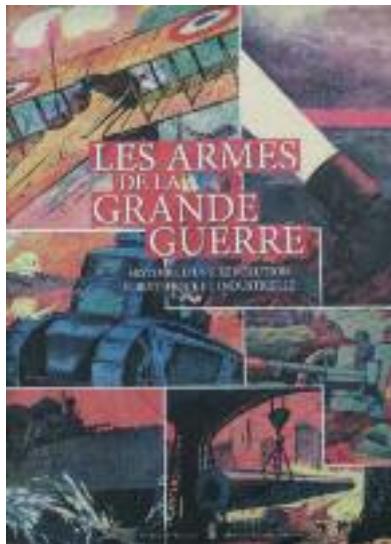
DANS LES LIVRES

LES ARMES DE LA GRANDE GUERRE

ouvrage collectif

La première guerre mondiale a été gagnée par les combattants des tranchées, mais aussi par les inventeurs, savants, ingénieurs, entrepreneurs et ouvriers. Elle a mis en œuvre des armements nouveaux : sous-marin, avion, char et arme chimique.

En 1914, aucun pays d'Europe n'étant autosuffisant, tous les gouvernements sont convaincus que la guerre sera courte



pour éviter une perturbation grave de l'économie mondiale et une crise financière majeure. Pourtant, les dépenses militaires, financées par l'impôt ou l'emprunt, vont quadrupler. La mobilisation totale passe de 21 millions d'hommes à 68 millions. Celle du monde scientifique s'étend du laboratoire à la conduite des opérations sur le terrain. En France, le sous-secrétariat des Inventions en examine 50.000 et n'en retient que 1.958. La guerre, devenue industrielle, marque l'apogée de l'artillerie pour appuyer les attaques de l'infanterie. L'aviation de chasse prend son essor avec l'invention du tir à travers l'hélice. D'abord chargée de l'observation d'artillerie, elle doit ensuite empêcher le réglage des tirs adverses. En 1918, l'avion, devenu un système d'armes, vole à plus de 6.000 m d'altitude. Dans la Marine, les changements concernent le cuirassé pour la lutte au canon en surface, le sous-marin et l'aviation navale. Cette dernière assure l'éclairage des frégates, la reconnaissance, le bombardement et la lutte anti-sous-marine. Des navires de surface, équipés d'hydrophones, traquent les sous-marins jusqu'à 2.000 m

de distance. En 1918, 6.000 hommes s'occupent du repérage par le son pour l'armée française. La technologie de la chenille facilite la mise au point du char, véritable « cuirassé terrestre » destiné à écraser les barbelés, franchir les tranchées et détruire la défense adverse. Pour sortir de l'enlisement et reprendre la guerre de mouvement, les armées allemande, britannique et française développent

l'artillerie chimique. En tout, gaz, explosifs et armes à feu tuent 8 millions d'hommes et en blessent 23 millions au cours de la guerre. En France, le Service radiologique des armées a secouru plus d'un million de blessés avec ses 200 ambulances spécialement adaptées et envoyées au plus près du front. Le Service de santé perd 1.600 médecins, 150 pharmaciens, 9.200 infirmiers-brancardiers et 72 infirmières. A la fin de la guerre, la TSF équipe les avions et même des chars transformés en postes de commandement mobiles. La radiogoniométrie permet la localisation des émetteurs et l'écoute des communications ennemis, prémisses de la guerre électronique. Le blocus du commerce maritime incite les Etats alliés à protéger convois et entreprises et à étouffer l'économie allemande. En France, la Grande Guerre se trouve à l'origine de l'organisation politique, militaire et sécuritaire en cas de conflit majeur, d'opération extérieure ou de nouvelles menaces, dont le terrorisme. **Loïc Salmon** « *Les armes de la Grande Guerre* », ouvrage collectif. Editions Pierre de Taillac et ministère des Armées, 352 p, 300 illustrations, 49,90 €.



L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE

Croix de Guerre 1914-1918

Créée sous la Révolution pour « *apprendre aux citoyens l'art d'enseigner* », membre fondateur de l'Université Paris Sciences et Lettres, elle est à la fois Grande Ecole par son recrutement sélectif et Université de formation par la recherche. L'Ecole Normale Supérieure est ainsi un établissement singulier jouant un rôle central, depuis plus de deux siècles, dans la formation des élites françaises. Elle est parmi les premières institutions au monde par la proportion de prix Nobel parmi ses anciens étudiants : 13 Nobel et 10 médailles Fields (l'équivalent pour les mathématiques). Des équipes de recherche de réputation internationale travaillent au cœur de la vie de l'école : 25 laboratoires, plus de 100 équipes de recherche, 2.400 étudiants, futurs scientifiques, philosophes, historiens, journalistes, politiques.

Parmi les anciens célèbres : Louis Althusser, Raymond Aron, Henri Bergson, Marc Bloch, Georges Bruhat, le groupe Bourbaki, Henri Cartan, Jean-Cavaillès, Aimé Césaire, Auguste-Emile Chartier (Alain), Victor Duruy,



Maurice Genevoix, Pierre-Gilles de Gennes, Edouard Herriot, Alfred Kastler, Louis Pasteur, Charles Péguy, Jean Perrin, Georges Pompidou, Jean-Paul Sartre, Simone Weil...

La Grande Guerre

Lors de la Grande Guerre, les élèves et leurs anciens firent preuve d'un esprit de corps et d'un sens exceptionnel du devoir. L'école compta 236 morts sur

832 mobilisés, soit une perte de 28 %. La croix de Guerre 1914-1918 avec palme fut accompagnée d'une citation, attribuée par le président du Conseil, ministre de la guerre Paul Painlevé (*Journal officiel* du 21-7-1925) : « *L'Ecole normale supérieure a fourni dans les réserves une brillante phalange de cadres, spécialement instruits pour l'infanterie, qui se sont sacrifiés sans compter et dont la haute valeur intellectuelle et morale, l'esprit d'initiative et de devoir, ont collaboré glorieusement au triomphe de nos armes* ». Cette « surmortalité des élites » donna lieu à de nombreuses analyses, évoquant l'engagement radical et sacrificiel de certains, comme celui du lieutenant Robert Hertz.

Après une préparation militaire de deux années dès 1905, cette mortalité élevée fut notamment liée à une affectation systématique dans l'infanterie et dépassa même en pourcen-



L'Ecole normale supérieure, sise depuis 1847 au 45, rue d'Ulm, sur la Montagne Sainte Geneviève à Paris, hébergea l'Hôpital militaire 103 pendant la Grande Guerre.



L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE



Le monument aux morts de l'Ecole normale supérieure, conçu par Paul Landowski.

tage celle de l'Ecole polytechnique pendant l'année 1914. La mort du lieutenant Charles Péguy au 276ème Régiment d'infanterie (RI), dès septembre 1914, fut la première alerte dans l'opinion. Tant d'autres suivirent, cités par Paul Painlevé : Xavier Rocques, Jean Chatanay, Fernand Lebeau, Georges Morillot, Léon Laveine, Louis Gérôme, Robert Boussac et Jean Piglowski, pour qui les Allemands érigèrent une stèle dans les Vosges. Paul Painlevé, lui-même normalien et mathématicien, décrivait le 4 mars 1916

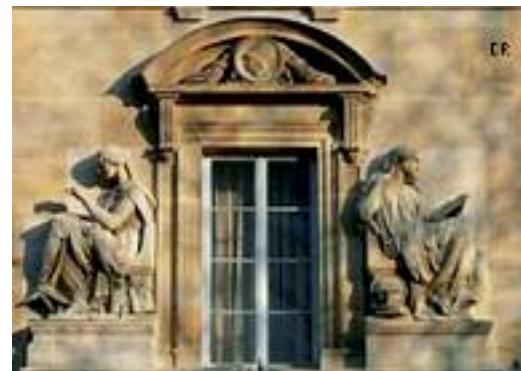
« une élite de chercheurs, de savants, d'écrivains, qui vite se sont révélés des chefs sous la mitraille ». Plus tard, blessé au 106ème RI à Eparges, survivant à la guerre, le normalien Maurice Genevoix, en écrivant « Ceux de 14 », a décrit l'engagement total de la nation.

Les graves blessures et traumatismes d'anciens combattants ont aussi impressionné la génération suivante : le mathématicien Gaston Julia, major des concours d'entrée à Normale et à Polytechnique, sous-lieutenant au

144ème RI, « gueule cassée » en 1915, survécut, membre de l'Académie des sciences et enseignant jusqu'à sa mort la géométrie aux élèves de Polytechnique. Les conséquences de l'hécatombe se firent sentir ensuite par l'affaiblissement du corps des enseignants et de l'école mathématique française, qui avait perdu 12 élèves et 22 agrégés. Plus encore que dans d'autres établissements, ainsi qu'en Allemagne, un débat eut lieu par la suite sur l'emploi optimal des élites en temps de guerre : « *La France a perdu son printemps intellectuel* ».

Xavier Roques justifia l'égalitarisme républicain, devoir citoyen partagé par tous : « *une volonté faite de notre éducation et de notre culture, c'est à nous, s'il le faut, de payer* ». A contrario, d'autres voix s'élèverent pour justifier un emploi plus bénéfique aux avancées des technologies permettant de gagner la guerre.

Pierre Castillon
membre du conseil
d'administration de l'ANCGVM





L'HÔPITAL AMÉRICAIN DE PARIS

Croix de Guerre 1939-1945

Pendant la Grande Guerre, l'Hôpital américain de Paris met en place et gère un important hôpital militaire, se distinguant ainsi comme une institution réputée pour son intervention rapide et sa bienfaisance généreuse en temps de crise en France. Quelque vingt ans plus tard, l'hôpital doit de nouveau envisager des solutions en prévision du deuxième conflit mondial. Dès 1939, les gouverneurs de l'hôpital mettent à la disposition de l'État français les 200 lits du « Memorial Building » pour accueillir les blessés de guerre, tandis que l'hôtel du Golf d'Étretat, en Normandie, est transformé en hôpital de campagne pour les civils. Les patients y sont soignés grâce à des donateurs privés américains résidant en France ou aux États-Unis.

L'hôpital, huit médecins, le gouverneur exécutif et deux membres du personnel médical se voient décerner une citation à l'ordre de l'armée ainsi qu'une croix de Guerre avec palme pour leur dévouement pendant la campagne de France 1939-1940.

Les patients

Le premier patient militaire français est accueilli à l'hôpital le 26 septembre 1939, mais le nombre de soldats soignés augmente de façon spectaculaire en mai et juin 1940. Le pilote britannique Paul Richéy, en séjour à l'hôpital pendant ces mois critiques, raconte dans ses mémoires : « *J'ai souvent voulu louer le travail du personnel médical. Essentiellement américain, il comptait également deux médecins français et des infirmières de différentes nationalités, française, danoise, néerlandaise, suisse, suédoise et anglaise. Avec l'arrivée continue de blessés, les docteurs de Martel et Rogers travaillaient sans relâche, jour après jour, de sept heures du matin à quatre heures le lendemain. Les au-*

tres médecins n'étaient pas en reste, et les infirmières, jamais à court d'énergie, de courage ou de bonne humeur. Je les trouvais tous extraordinaires et je leur suis à jamais redevable de leur gentillesse à mon égard. » Pendant ces mois terribles, des millions de Français, de Belges et de Luxembourgeois sont contraints de fuir devant l'avancée allemande. L'hôpital met en place des antennes à Angoulême et à Châteauroux, afin de soigner les blessés militaires et civils. Un parc de 26 ambulances, conduites par des femmes, permet de transporter les patients entre le front, Paris et les hôpitaux de campagne. Des archives révèlent que l'hôpital a soigné plusieurs milliers de patients entre 1939 et 1940. Parmi eux, un soldat



Deux conductrices d'ambulance et une infirmière en 1940. Archives de l'Hôpital américain de Paris.



L'HÔPITAL AMÉRICAIN DE PARIS



Hôpital d'Etretat, 1939. Archives de l'Hôpital américain de Paris.

du régiment de l'armée britannique, Black Watch, a séjourné trois semaines à l'hôpital pour guérir et se cacher des Allemands en juin 1940. Pour l'aider à s'échapper, on le transporta ensuite en ambulance jusqu'à la ligne de démarcation à Nevers.

Le personnel

Le Dr Edmund Gros, médecin en chef de l'hôpital, fut également directeur du Comité franco-américain pour l'aide aux réfugiés d'Alsace-Lorraine, qui utilisait les ambulances de l'hôpital pour livrer des vêtements et des provisions aux réfugiés. Pendant la

première guerre mondiale, le Dr Gros avait organisé l'équipe des ambulances motorisées et participé au lancement de l'Escadrille La Fayette, constituée de pilotes américains bénévoles. Victime d'une hémiplégie en septembre 1940, il rentre aux États-Unis où il décède en octobre 1942.

Le Dr Thierry de Martel, chirurgien en chef de l'hôpital, fut médecin militaire de 1914 à 1918 et perdit son fils pendant la Grande Guerre. Spécialiste de la chirurgie crânienne, le Dr de Martel sombre dans la dépression quand les Allemands atteignent Paris. Après

avoir sauvé un nombre incalculable de vies, le chirurgien met fin à la siennie, s'étant juré de ne pas être témoin de l'occupation. Avec le Dr Gros, sept médecins de l'Hôpital américain de Paris sont cités à l'ordre de l'armée en octobre 1940 : Louis-Charles Bailleul, Maurice Sanders, Walter Besson, Sumner W. Jackson, A. Cheron, A. Bisson et N.-C. Rogers. Trois autres membres de l'Hôpital américain sont également cités : le gouverneur exécutif, Edward B. Close, l'infirmière en chef Elisabeth Comt et la cheffe du bloc opératoire, Elizabeth Ravina.

*Ellen Hampton,
docteur en Histoire
Traduction de l'américain par Ca-
role Audren et Véronique Cottat*

A l'occasion du 75ème anniversaire du débarquement allié en Normandie, l'Hôpital américain de Paris organise une exposition retracant son histoire pendant la seconde guerre mondiale.

Citation du 9 octobre 1940

« Le général d'armée Huntziger, commandant en chef des forces terrestres, ministre secrétaire d'État à la guerre, cite à l'ordre de l'armée : l'Hôpital américain de Neuilly : sous l'impulsion de son médecin-chef, M. le docteur E.-L. Gros, et grâce à la collaboration de MM. les docteurs L.-C. Bailleul, Sanders, Bes-

son Walter, S.-W. Jackson, A. Cheron, A. Bisson, N.-C. Rogers, de M. E.-B. Close, de Melle E. Comte, et de Melle Ravina, l'Hôpital américain de Neuilly, expression de la générosité bienfaisante américaine, a fourni un magnifique effort pendant la période des hostilités, soignant et opérant bénévolement, de jour

et de nuit, les blessés affluent de tous côtés, sauvant ainsi un grand nombre de vies humaines. Au contact immédiat de l'ennemi, puis en zone occupée, a continué avec une activité inlassable, non seulement à soigner les blessés, mais encore à porter son aide aux prisonniers.

Gal HUNTZIGER. »



Poitou-Charentes - 79 - Niort

Assemblée générale du 1er mars 2019

Début de la séance à 10h00. 14 adhérents sont présents autour du président. Le quorum est atteint par le nombre des adhérents et sympathisants présents et des pouvoirs transmis. Mot de bienvenue du président Fabrice Tedoldi qui remercie très fortement les membres présents, fidèles à ce rendez-vous annuel. Stéphanie Savary, directrice de l'ONACVG. 79 qui a répondu favorablement à notre invitation, nous fait l'honneur de sa présence, de même que Bernard Audusseau, président de l'UDAC 79. Il est ensuite observé une minute de silence, afin d'honorer la mémoire de tous les camarades adhérents ou sympathisants de notre association en France et tous les militaires et civils engagés sur des théâtres extérieurs, qui nous ont quittés cette année.

Rapport d'activités et bilan moral

Un compte-rendu du conseil d'administration national du 14 mars 2018 est effectué par le président de la section Poitou-Charentes et notamment sa prise de position sur le fait d'être rejoint ou pas, en tant que membre, par les personnels du ministère de l'Intérieur blessés en service. Le président, commandant de Police en activité et conseiller technique national au conseil d'administration, indique qu'il ne semble pas opportun de valider cette ouverture aux personnels civils où par là même, « *nous nous éloignons de la question militaire* ». Mais, tous les policiers ou tous les sapeurs-pompiers et finalement toutes personnes qui souhaitent participer à « l'esprit Croix de guerre » de notre association sont les bienvenus, en nous rejoignant comme « sympa-

thisants ». Concernant notre section Poitou-Charentes, le nombre d'adhérents en 2018 est stable. Nous nous sommes retrouvés le 25 janvier 2019 à l'école des Douanes de La Rochelle pour écouter une conférence de Guy Aubry qui, à 17 ans, a été messager dans la Résistance à La Rochelle sous les ordres d'Emile Normandin. Il est titulaire de la croix de Guerre TOE (3 étoiles d'argent et 1 étoile de bronze), pour son séjour en Indochine (1949-1952) et chevalier de la Légion d'honneur. Il a fait toute sa carrière dans la Gendarmerie dont plus de 15 ans en Afrique et en Asie. Il a fini sa carrière comme chef d'escadron et souhaite rejoindre la section Poitou-Charentes de notre association très prochainement.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.





Rapport financier

Il est rappelé que nos parlementaires sollicités dans le passé n'ont plus de réserve parlementaire et seul Mme Tuffnell, députée de la Charente-Maritime, a effectué un don en 2018 à l'association sur ses deniers personnels. La commune de Cerisy (79), décorée de la croix de Guerre, a versé un don de 30 €. Une nouvelle demande a été établie en 2019. Il est donné lecture du rapport rédigé par René Gimenez, vérificateur aux comptes qui demande quitus pour la comptabilité arrêtée au 31 décembre 2018. Nous sommes excédentaires et les résultats sont approuvés à l'unanimité.

Mise à l'honneur

Dans une association patriotique, le porte-drapeau est très largement sollicité avec toutes les commémorations dont un rappel précis est effectué par le président. Ainsi, Jacques Aiguillon œuvre inlassablement pour la section Poitou-Charentes de l'ANCGVM, depuis plus de 21 ans. Un dossier a donc été établi par le président pour qu'il lui soit délivré le diplôme d'honneur de porte-drapeau. Mme Savary directrice de l'ONACVG 79, présente, s'y est employée et ce diplôme (20 ans de service), signé de la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, lui a été remis. Jacques Aiguillon a été cité le 11 juin 1961, dans la vallée de Guir (secteur de Colomb-Béchar) pour s'être particulièrement distingué lors d'une embuscade, où une équipe de rebelles poseurs de mines a été anéantie et son armement récupéré.



Le porte-drapeau de la section honoré pour ses 21 ans d'engagement.

Questions diverses

Il est rappelé la composition du bureau régional qui doit faire l'objet d'une reconduite avec des renouvellements et des nouveaux arrivants. Après échanges et vote de toute l'assemblée, le nouveau bureau élu pour trois ans, se compose comme suit : président d'honneur, Jean Baudrat ; président, Fabrice Tedoldi ; vice-président, Edek Magda ; trésorier, André Mainson ; secrétaire, Faustine Tedoldi ; vérificateur aux comptes, René Gimenez ; vérificateur aux comptes adjoint, Claude Journaud ; porte-drapeau, Jacques Aiguillon. Par ailleurs, le président rappelle l'octroi de la carte du combattant pour les militaires déployés en Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1er juillet 1964 et bien des membres de notre association sont concernés. Il est rappelé toutes les conséquences pécuniaires et honorifiques de ce statut. Ensuite le président indique avoir été sollicité par Philippe Marion, colonel de gen-

darmerie honoraire, trésorier de la section La Rochelle Ré de la Légion d'honneur pour une cérémonie le 11 juin 2019 à l'Houmeau (proche de La Rochelle) à l'occasion de l'inauguration de la rue « Louis-Charles Marion », son grand-père, mort pour la France, le 1er septembre 1914, laissant une veuve et 6 enfants. Par arrêté ministériel du 31 mars 1920 publié au Journal Officiel du 15 juin 1920, il lui a été attribué la Légion d'honneur à titre posthume avec la citation : « *Vaillant officier, dévoué et brave. Glorieusement tombé au cours de combats livrés autour de Maubeuge, le 1er septembre 1914.* ».

De même, il lui était décerné la croix de Guerre avec étoile de vermeil. Le président souhaite pouvoir être présent à ce moment important.

Par ailleurs, le Service historique de la Défense à Rochefort propose une excellente exposition intitulée « Honneur aux Braves ! La croix de Guerre », présentée dans les locaux de la division Sud-Ouest (4, rue du Port, 17300 Rochefort), du 7 janvier au 28 juin 2019. L'entrée est libre et gratuite. Puis, un tour de table est effectué où chacun a pu s'exprimer et particulièrement Mme Savary, directrice de l'ONACVG 79.

La séance est levée à 12h00. Elle est suivie par un pot de l'amitié offert par notre camarade Jacques Aiguillon ainsi que par notre association, qui a permis aux membres et sympathisants présents de poursuivre les discussions très amicalement.

**Fabrice Tedoldi,
président**



Assemblée générale du 28 mars 2019

L'assemblée générale de la section Finistère et Côtes d'Armor de l'ANCGVM s'est tenue cette année dans la ville de Guipavas, commune qui fait partie des 13 villes du Finistère décorées de cette prestigieuse distinction. Il est à noter que la municipalité a monté une remarquable exposition pour les 70 ans de la remise de la croix de Guerre à la ville. Le président Ronan Perrot a ouvert la séance en présence du maire Fabrice Jacob, et d'Isabelle Guerin, première adjointe et en charge des associations patriotiques,

et du directeur de l'ONAC du département. Après la minute de silence à la mémoire des membres disparus, le président a tenu à saluer et à remercier le maire pour sa présence et toute l'aide apportée à la tenue de cette assemblée. Etaient présents également, les adjoints aux maires de Camaret-sur-Mer, de l'Ile de Sein, du Relecq-Kerhuon et de Gouesnou. Deux membres des Côtes d'Armor avaient fait le déplacement. La section forte de 54 membres, dont les 10 « Costarmoricans » qui ont adhéré à la section, se porte morale-

ment et financièrement assez bien ! La représentation de la section est régulière, malgré le manque d'un porte-drapeau pour le Nord-Finistère. La relativement faible participation des adhérents aux assemblées générales départementales est due principalement aux difficultés de déplacement des membres qui vieillissent, comme on peut au demeurant le constater dans beaucoup d'autres associations patriotiques.

Après les délibérations habituelles, le directeur départemental de l'ONAC a présenté les dossiers d'actualité.

Aux monuments aux morts, les porte-drapeaux des autres associations nous attendaient ainsi qu'une petite délégation de la musique des « Gars du Ruz » (ruz en breton signifie bruit, agitation...), petite mais combien efficace pour animer, tout en musique, la cérémonie patriotique avec levée des couleurs, sonnerie « aux morts » et « Marseillaise », le tout dans la simplicité et le recueillement. Durant la cérémonie, le maire a fait la lecture de la citation de la ville. Ce dernier arborait la croix de Guerre de la commune sur l'écharpe de sa fonction.

A l'issue du vin d'honneur offert par la mairie, les participants se sont réunis pour le traditionnel déjeuner de l'amitié.

Christian Blondel
secrétaire adjoint





Assemblée générale du 23 février 2019

La section des Croix de guerre et valeur militaire des Graves a tenu son assemblée générale, le 23 février 2019 à Portets.

Didier Cazimajou, maire, accueille très chaleureusement, dans la salle communale de la mairie le président Daniel Gyre, Marcel Mascetti, vice-président UDAC 33, et l'ensemble des participants. Il nous souhaite la bienvenue et nous présente en détail sa commune et nous souhaite d'excellents travaux. Les rapports moral et financier sont adoptés à l'unanimité, les sortants sont réélus pour trois ans. Suite à la fusion avec la section de Pessac, Jean-Luc Gerber a été élu vice-président délégué à Pessac.

Cette année sera commémoré le centième anniversaire de notre association nationale, fondée le 16 septembre 1919 par le vice-amiral Emile Guépratte.

Le président Daniel Gyre fait un exposé, très écouté et agrémenté d'un diaporama, sur l'adjudant-chef Roger Vandenberghe, « *mieux soldat d'Indochine* », selon le général de Lattre de Tassigny.

Après l'assemblée générale, ont lieu le défilé de l'ensemble des participants jusqu'au monument aux morts, le lever des couleurs et la remise de décorations : croix du Combattant au commandant Jean-Philippe Nadeau ; médaille de la Reconnaissance de la

nation à Maurice Tournier ; médaille commémorative du maintien de l'ordre en Afrique du Nord à René Tisne et Jean-Marie Loustau.

Après le dépôt de gerbe par M. Cazimajou, maire de la commune, et le président de la section Daniel GYRE, un recueillement eut lieu à la mémoire des enfants de la ville morts pour la France, suivi d'un remerciement très chaleureux aux dix porte-drapeaux du canton de Portets.

Lors du vin d'honneur, le président remercie la municipalité et rend ensuite un vibrant hommage au lieutenant-colonel Marcel Mascetti, ancien combattant titulaire de 4 citations : 3 croix de Guerre des théâtres d'opérations extérieurs au titre de l'Indochine et 1 croix de la Valeur militaire au titre de l'Algérie. Il totalise 6.700 heures de vol.

Le maire répond en insistant sur l'œuvre de mémoire et de paix des Croix de guerre et du monde combattant. Un excellent repas pour 73 convives, fourni par M. Lacampagne, traiteur, réunit les autorités, les Croix de guerre, leur famille et leurs amis dans une chaude ambiance de convivialité et surtout de grande amitié.

**Daniel Gyre,
président**





Gironde - 33 - Bouliac

V
I
E
D
E
S
S
E
C
T
I
O
N
S

Assemblée générale du 7 mars 2019

La 57ème assemblée générale de la section de Bordeaux-les-deux-Rives (33) se déroule le 7 mars 2019 à 10h30, à la Gendarmerie « quartier Béteille » de Bouliac -33, sous la présidence d'honneur de notre association, le général de corps d'armée Michel Cavaillé.

Le président Erick Cresson ouvre la séance. Le quorum étant atteint, il présente le rapport moral 2019. Dans l'ordre du jour, Roland Dahan, 1er vice-président de la section Bordeaux-les-deux-Rives et délégué départemental de la Gironde 33, nous donne lecture du rapport d'activités. Puis Jean Folia, trésorier, fait le point sur les comptes avec un résultat de 350 € positif pour la fin d'année 2018, précisant sur le même résultat qu'il y aura plus tard la quote-part de la subvention départementale à verser aux autres sections. Enfin, Pierre Monnet, contrôleur aux comptes, nous certifie le dossier comptable. Mis aux voix, tous les rapports pris séparément sont adoptés par les membres de l'assemblée générale. L'année 2018 a été riche en événements dont le centième anniversaire de l'Armistice 1914-1918. Cette manifestation a été représentée sur le territoire national par différentes autorités, sur divers lieux et en divers cérémonies. La participation des membres de la section, par la délégation Dahan, Gomez, Sutre des Croix

de guerre et de la valeur militaire de Bordeaux-les-deux-Rives, n'a pas été oubliée en divers lieux, (Ambarès, Mérignac), monuments aux morts, collèges, écoles, et cérémonies. Le président de la section, Erick Cresson, les remercie pour leurs implications. Il remercie pour leur participation : le colonel Philippe Ottavi représentant le général de corps d'armée Michel commandant la Gendarmerie de la région Nouvelle-Aquitaine ; les adhérents et les sympathisants ; Dominique Alacal, maire de la ville de Bouliac et vice-président de Bordeaux Métropole ; pour la Police, le major Xavier Normandin du commissariat subdivisionnaire de Cenon et le major Nicolas Mistrot de la Compagnie républicaine de sécurité ; le groupement des porte-drapeaux (8) d'Aquitaine et son président Richard Cornet.

Leur présence parmi nous conforte dans notre mission de devoir de mémoire et de civisme envers les jeunes générations, de solidarité envers nos soldats morts pour la France ou blessés en missions extérieures, sans oublier les missions sentinelles, ainsi que les diverses manifestations du samedi mettant à contribution soldats, gendarmes, policiers et fonctionnaires qui paient aussi un lourd tribut.

Nous n'oublions pas les décès survenus en 2018 et début 2019 des anciens médaillés. Il est observé une

minute de silence. Nous présentons tout particulièrement tous nos vœux de santé et de vie à notre adhérent Marcel Barbary qui a fêté ses 105 ans le 22 janvier et qui représente la 1ère Division française libre et la section des Croix de guerre et de la valeur militaire de Bordeaux-les-deux-Rives pour toutes ses sorties sur le territoire, sa présence avec son drapeau, sans oublier M.Leblond Bourgeois qui, par son dévouement et sa patience, soutient et prend en charge dans son véhicule Marcel et ses bagages par monts et par vaux. Encore merci à vous deux pour votre intense ponctualité sur les divers secteurs des manifestations patriotiques et cela mérite d'être applaudi.

Le président de la section des Croix de guerres et de la valeur militaire de Bordeaux-les-deux-Rives remercie l'ensemble des membres du bureau et du conseil d'administration qui l'ont accompagné encore cette année 2018 pour l'excellent travail réalisé ensemble. Il remercie : Laurent Jagneau pour encore cette année de succès sur Facebook, la page de l'ANCGVM Bordeaux-les-deux-Rives et sa publication journalière ; le trésorier Jean Folia pour le bon travail accompli durant l'année, malgré ses diverses occupations et son âge. Le président recherche pour le bureau un secrétaire. Marcel Sutre, ayant eu des problèmes de santé, nous

**Gironde - 33 - Bouliac**

demande de le relever dans cette fonction. Il faut aussi un remplaçant trésorier pour M. Folia pour cette nouvelle année 2019. Roland Dahan accepte le renouvellement du poste de 1er vice-président avec la délégation pour les 4 mois 2019, afin de mener à bien la section durant les absences du major Cresson dans le cadre de sa réserve militaire 2016, à savoir PFAF-SO Bordeaux, 133 jours en Centre Afrique, 2017, PFAF-SO Bordeaux, 133 jours au Mali, affecté début d'année 2018 à EMO-SCA de Paris, 121 jours en Jordanie, 2019, EMO-SCA Paris, 150 jours programmés en attente de la destination.

Le président remercie la mairie d'Ambarès et Carbon Blanc, les personnels de mairie et dirigeants des associations pour l'organisation de la cérémonie du 11 novembre à Ambarès, de la prestation musicale

des jeunes du groupe de la commune, de la présence d'une délégation allemande, dont le maire et son adjoint de la commune jumelée présents au monument aux morts, d'un groupe musical celtique en tenue écossaise présentant un concert, avant le pot de l'amitié. Il remercie, la mairie d'Ambarès et ses personnels pour la mise à disposition d'un local sec, propre afin de pouvoir entreposer et stocker nos articles 1914-1918 et 1939-1945, à savoir casques, armes et tableaux ainsi qu'un local pour nos réunions le mercredi matin de 10h à 11h30 et les membres actifs de l'ANCGVM de Bordeaux-les-deux-Rives.

Le directeur de l'ONACVG de la Gironde Ludovic Banas, toujours à l'écoute de nos associations nationales, nous remercie particulièrement par courrier pour la vente des Bleus

du 8 mai et du 11 novembre et le versement de l'intégralité à l'ONACVG.

La section de l'ANCGVM de Bordeaux-les-deux-Rives attend de la mairie de Bordeaux une réponse à la demande par courrier, afin d'obtenir un bureau de permanence au centre-ville pendant une matinée tous les quinze jours qui complétera celles faites toutes les semaines, à la mairie d'Ambarès.

Le président recherche des financements ou un mécénat pour renouveler un de nos deux drapeaux usé et plus sortable vu son état. Le président remercie Véronique Chischportisch pour son reportage photos sur cette journée. Enfin, il remercie le service de restauration de la gendarmerie de Bouliac, pour le repas de clôture de cette journée

Erick Cresson



CARNET

NOUVELLES ADHESIONS DEPUIS MARS 2019

INSTITUTION CIVILE	MEMBRES	VILLES
ECOLE SUPERIEURE D' ELECTRICITE	Section de l'Allier Roger ARBAUD Michel CHEVALIER	02 - CONDREN 04 - BARCELONNETTE 05 - BRIANCON 14 - BIEVILLE BEUVILLE 14 - HEROUVILLE-SAINT-CLAIR 24 - CARLUX 24 - CORVILLE 25 - BAUME-LES-DAMES 39 - DOLE 51 - CHATILLON-SUR-MORIN 51 - FISMES 51 - HAUSSIMONT 51- HERMONVILLE 51 - VITRY-LE-FRANCOIS 51 - WARMERIVILLE 54 - ARMAUCOURT 54 - BADONVILLER 55 - SAINT-MIHEL 57 - BOULAY-MOSELLE 62 - LAGNICOURT MARCEL 62 - MORCHIES 68 - LABAROCHE 68 - WITTENHEIM 71 - LE CREUSOT 77 - LA FERTE-SOUS-JOUARRE 80 - FAY 83 - LES ARCS 88 - TAINTRUX
DÉCÈS	Section des Graves Marie-Jean ETCHEVERRY Section du Limousin Marcel DUCOURET Marc LEPINE Section de la Somme Roger COQUELLE Section du Val-de-Marne Michel CIUDAREAN	Section des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse Sébastien ALOS MORENO Kouider BE LARRIBI Section de la Gironde Jean-Marc MARQUES Jacquy PONS Section de la Haute-Corse Yves SANCHEZ Section du Limousin Germain SARRE Section du Val-de-Marne Jean-François BUNOUF Eugène GUEZEL René LALLONDERE Jacky MARILLET Michel MERCKEL Louis PELLIER Section de la Vendée Pierre TONNEAU



*L'Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire adresse ses sincères condoléances aux familles endeuillées et les assure de toute son amitié.
Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.*

